

POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE CITOYENNE

La crise alimentaire n'est pas isolée. Elle se combine au désastre écologique, autant qu'à la crise financière et aux problèmes du foncier. Elle se présente comme une des conséquences dramatiques des politiques de domination capitaliste (impérialiste) qui ont succédé à la décolonisation formelle. Elle constitue l'un des aspects de la dégradation sociale qui touche l'ensemble de la planète : exode rural accéléré, agglutinement de populations démunies dans les grandes conurbations du Sud, chômage et sous-emploi massifs, extension de l'emploi précaire, progression de la paupérisation, croissance des inégalités sur tous les plans (revenus, statuts, accès aux biens communs et aux services publics, nord-sud ...). Elle interfère aussi avec la croissance démographique inégale entre les régions du monde.

L'agriculture dans la nasse des politiques « libérales »

Pourtant, les produits de l'agriculture ne sont pas des marchandises ordinaires. Ils font partie des biens communs, sous réserve de n'être pas parasités par des pratiques culturelles et économiques délétères. Il s'agit de nourrir la planète, de produire « une agriculture pour vivre ». Comme tout bien commun, naturel (eau, air, terre, faune, flore, etc.) ou social (instruction, santé, etc.) il dépend des politiques publiques d'orienter ou d'encadrer leur production et leur distribution. La politique agricole commune est affaire de société. Elle ne saurait être élaborée par des technocrates soumis aux puissances économiques de l'agro-business, de la grande distribution et de l'ensemble des firmes multinationales, secteur financier inclus. Si les paysans ont la responsabilité de s'organiser, d'effectuer les choix de production, bref de s'autogérer, c'est dans un cadre d'orientations défini démocratiquement. Les paysans doivent occuper une place de choix dans la période d'élaboration des orientations et des règles de production, de stockage, de distribution.

Une politique agricole commune, c'est une politique agricole citoyenne. C'est une politique de solidarité, non de concurrence. L'environnement, la diversité florale et animale, le territoire, la préservation du futur (la solidarité intergénérationnelle), la recherche, en sont partie intégrale.

Une politique agricole citoyenne milite pour des rapports nord-sud fondés sur la coopération, sur des échanges équitables, à l'opposé de toute visée et de toute pratique hégémoniques. Une telle politique n'est possible que si l'Union européenne et les Etats qui la composent militent pour des règles internationales nouvelles. En effet, l'ensemble des règles discutées et adoptées au sein de l'OMC doit être remis en cause. Ce sont ces règles que l'Union européenne veut voir appliquer en totalité à l'agriculture, en particulier depuis deux décennies, après avoir changé radicalement le sens de la PAC. C'est pourquoi, si une partie de ces règles concernent spécifiquement l'agriculture, il n'est plus possible de se contenter de s'opposer à l'intégration de l'agriculture dans le cadre de l'OMC. D'une part, l'agriculture européenne, comme toutes les agricultures, est déjà intégrée dans les marchés mondiaux, largement et progressivement « dérégularisés » depuis plus de trois décennies. Ce sont les marchés mondiaux dont il convient de réviser les règles fondées aujourd'hui sur la concurrence inter-capitaliste et la soumission du travail au capital.

D'autre part, les firmes de l'agro-business et de la grande distribution, ainsi que la finance qui les soutient, sont parties prenantes d'un système mondial qu'elles voudraient encore plus « libéral ». La concurrence débridée, inégale (forcément inégale pour des raisons historiques –l'héritage colonial et post-colonial pesant lourdement- et pédo-climatiques), s'organise autour de la problématique du plus grand profit financier et non sur les nécessités premières (nourrir le monde sainement, sans détruire les éco-systèmes), et immédiates (faire face aux situations de famine et de malnutrition).

La PAC était un outil imparfait. Au lieu de la réviser pour redonner à l'agriculture des pays membres les moyens de remplir son rôle (nourrir, conserver le territoire grâce à une occupation dense des sols, assurer des revenus décents aux paysans, etc.), elle est progressivement démantelée, avec une force décuplée, depuis une vingtaine d'années. Cette démolition est de même nature que la déstructuration des services publics et des systèmes de solidarité sociale. Elle s'inscrit dans la ligne obsessionnelle des politiques de libéralisation, de privatisation, de régression sociale, de dévitalisation des syndicats, ligne politique dont l'accélération a été organisée aux Etats Unis d'Amérique du Nord (Reagan) et en Grande-Bretagne (Thatcher) fin des années soixante dix – début des années quatre vingt. Elle est la condition et le moyen pour intégrer plus avant l'agriculture dans une vision industrielle et concentrationnaire qui a pour objet le profit des firmes multinationales qui l'enserrent. L'échec de ces politiques est pourtant aussi énorme que celui des régimes imposés il n'y a pas si longtemps dans les ex-régimes « soviétiques ».

Pourtant, malgré tant de discours, les tenants du libéralisme, qui n'aiment guère la démocratie, n'aiment pas non plus le marché, sauf lorsqu'il sert les intérêts très particuliers des puissances économiques : les grandes firmes (souvent multinationales) de l'industrie, des services, de la distribution, de la finance, des médias ; les pays ou groupes de pays dominants (USA, Union européenne, Japon, et maintenant pays « émergents »). Le marché, celui-là même que les puissances imposent, est, en fait, l'instrument de la domination du capital et celui de l'impérialisme nouvelle manière, celui qui s'organise autour des inégalités qu'il a créées ou contribué à créer. Les exemples sont multiples, y compris dans l'agriculture.

L'Union européenne a scellé ses vues fondamentalistes dans ses traités imposés par la ruse, la force et le matraquage médiatique, après une longue période de pratique du secret diplomatique pas vraiment disparu. Témoin, l'article 56 du traité de Lisbonne qui stipule : « 1°) Toutes les restrictions aux paiements entre Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites ; 2°) Toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites ». Cet article, par ailleurs combiné au primat du droit de la concurrence sur les autres droits, est en lui-même significatif de la violence inscrite dans le droit réellement existant de l'Union européenne. Non seulement, il vaut pour les transactions financières en tout genre au sein de l'UE, mais entre tous les pays membres et tous les autres pays hors UE.

C'est un véritable boulevard pour le capital, notamment sous sa forme argent. Il n'y a pas, en effet, de contrepartie sérieuse. C'est l'une des clefs pour comprendre comment le travail est soumis au capital et comment les profits du capital ont pu s'accroître de façon considérable depuis trois décennies, au détriment des revenus du travail. L'absence de contrepartie sociale, écologique, culturelle, d'application obligatoire, permet d'organiser la mise en concurrence de

toutes les forces de travail, en utilisant toutes les formes de dumping : social, fiscal, budgétaire, écologique. Cette concurrence n'a pas de frontière. La pression exercée sur les salariés et sur les populations en recherche d'emploi (chômeurs, sous-employés, populations délocalisées, etc.) est exercée avec une force démultipliée en dépit des résistances. Pour vivre ou survivre, des conditions de travail déplorables et de faibles (ou plus faibles) rémunérations sont « acceptées ». Dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, s'ajoute la pression et le monopole des firmes de l'amont (engrais, semences, produits phytosanitaires et antibiotiques, mécanique, etc.) et de l'aval de la filière (transformation, distribution), pression renforcée ou pilotée par la finance et par les politiques décidées par les Etats et les institutions internationales (plans d'ajustement structurel, aides à l'exportation, encouragement à la concentration et à la spécialisation outrancière, etc.). La pression sociale ainsi exercée de différentes manières constitue une véritable prise en tenaille tant des salariés, chômeurs ou sous-employés que des paysans ou artisans. L'agriculture n'a plus pour vocation première de nourrir (en suffisance et sainement) le monde, mais de participer à la croissance des revenus du capital (capital financier et capital rentier).

De ce point de vue, le concept de souveraineté alimentaire et l'émergence de nouvelles règles pour les échanges mondiaux et la régulation des cours constituent des nécessités pour définir et appliquer d'autres politiques, pour changer la PAC.

Pour autre EUROPE, un autre MONDE, une autre AGRICULTURE

Si le fondement des échanges n'est pas le marché, encore moins la concurrence, si le marché peut être un moyen –contrôlé, réglementé- et non le moyen, si donc la production et les échanges peuvent être fondés sur d'autres principes, alors il est possible d'envisager des changements profonds. Dans le domaine qui nous intéresse, d'autres principes et d'autres orientations permettraient tout à la fois l'exercice de la souveraineté alimentaire, la satisfaction des besoins (nourrir suffisamment et sainement toutes les populations, sans impérialisme économique, politique, culturel), et au sein de l'Union européenne, la détermination d'une autre politique agricole commune.

1) L'étranglement de l'agriculture et la crise alimentaire qu'il génère sont des conséquences directes de la domination du capital et des politiques de libéralisation qui leur ont ouvert (ou agrandi) des boulevards. Ces boulevards sont aussi ceux qu'empruntent sans vergogne et de plus en plus massivement les systèmes mafieux et les pratiques commerciales illicites. La porosité entre les pratiques du capital et les pratiques illégales en est sortie renforcée.

2) Conséquemment, au-delà de la critique qui doit être aussi approfondie que possible pour comprendre les systèmes d'asservissement et de domination, d'autres politiques doivent être élaborées et décidées ; d'autres pratiques doivent être expérimentées et mises en œuvre. C'est déjà le cas au plan local ou dans les limites de certaines régions, où la résistance se traduit par des pratiques nouvelles (agriculture biologique, orientées vers les besoins des populations, circuits de distribution courts et/ou solidaires, régions déclarées hors AGCS ou sans OGM en plein champ, etc.). Tout cela doit être renforcé, et soutenu par la mobilisation et de nouvelles formes

d'organisation qui s'affranchissent, autant que de possible, des contraintes des « marchés » (c'est-à-dire de la puissance des firmes).

3) Pour autant, se limiter à penser global et à agir local est réducteur. C'est aussi une nécessité de penser local et d'agir global, de croiser pensée et action, local et global. Vaste programme que, par exemple, Via Campesina à l'échelle mondiale et la Confédération Paysanne à l'échelle nationale ont initié depuis longtemps.

4) Aucun aspect ne doit être négligé : le social, l'économique, l'écologique, le culturel, le politique.

5) Pour le commerce international, l'établissement de règles différentes de celles du « libéralisme économique » constitue un impératif urgent.

6) Cet impératif doit conduire à faire des propositions :

- pour protéger les activités agricoles vivrières et relocaliser les productions autant que possible et nécessaire

- pour protéger les agricultures d'exportation justifiées par de multiples raisons sociales, climatiques ou de fertilité des sols (produits tels que cacao, café, coton, riz, etc.)

- pour protéger et améliorer les systèmes de solidarité ou de sécurité sociale

- pour constituer et gérer les stocks régulateurs à tous les niveaux, du local au mondial, en passant par le régional

- pour limiter (et même interdire) la spéculation sur les matières agricoles destinées à la consommation ou à l'industrie

- pour rendre possibles les ventes à terme non spéculatives ou sur pied, sous condition de respecter des règles qui assurent des revenus décents aux paysans

- pour interdire les subventions à l'exportation qui favorisent le productivisme, renforcent l'hégémonie des pays occidentaux, conduisent à l'abandon des cultures vivrières tant au sud qu'au nord

- pour favoriser les marchés de proximité et les circuits courts, et repenser l'approvisionnement des grandes métropoles

7) L'organisation de la production doit dépendre des besoins à satisfaire et des nécessités liées aux productions d'exportation non dommageables, tenir compte des cultures (des relations sociales propres à chaque pays ou région), prendre en considération les objectifs de réduction de consommation d'énergie (réduire les transports en nombre et en distance, diminuer la pratique des intrants gros consommateurs d'énergie...)

8) Dans ces conditions, la production et les activités qui lui sont liées (préservation et entretien du territoire, des sols, des sous-sols, des réserves d'eau) peuvent être subventionnées : cela relève du débat public.

9) La mise en place de quotas est une autre modalité possible sous réserve de ne pas correspondre à des stratégies hégémoniques d'un pays, de grands propriétaires, ou de firmes qui dominent l'aval ou l'amont de la production.

10) La question du foncier et de l'accès à la terre (de l'usage de la terre) peut être envisagée de façon différente selon les héritages historiques des différentes régions. En toute hypothèse, elle est l'une des questions centrales du devenir de l'agriculture et pour la souveraineté alimentaire. La limitation de la propriété foncière et corrélativement le soutien à l'agriculture paysanne constituent des objectifs sociaux et économiques de première importance.

11) La recherche ne doit pas être guidée par les intérêts des firmes multinationales. Elle doit être publique, renforcée, développée et soumise à des règles éthiques, sociales et environnementales. Elle doit permettre dans tous les domaines de faire des gains de productivité, de qualité, sans endommager l'environnement, ni dégrader les conditions de travail.

Changer la PAC suppose donc de profonds changements dans les relations internationales, en particulier des règles qui régissent les échanges et assurent l'emprise des grandes firmes, l'inverse du droit à la souveraineté alimentaire.

Marc MANGENOT
Président des Amis de la Confédération Paysanne